

POURQUOI LES HÉCATOMBES ?

Union et obéissance

Les agressions systématiques et humaines sur les populations civiles des villes de France ont provoqué l'indignation et la colère. On se souvient que pendant les fêtes de Pentecôte, Marseille, Epinal, Amiens, Angers, Nice, Nîmes, Brezalquier, Beauvais, Avignon, Saint-Etienne, Lyon, la banlieue parisienne et autres villes ou localités subirent des bombardements épouvantables. Et qu'un peu plus tard, Rouen, le département de l'Aisne, région du Nord-Ouest eurent le même sort et connurent de nouvelles et terribles épreuves. En six jours, les agressions anglo-américaines avaient fait en France plus de 13.000 victimes : 201 morts, 8.602 blessés. C'est donc par milliers que les morts ont été ensevelis, par dizaines de milliers que se comptent les sans-abri ; par un nombre calculable que l'on compte également les immeubles détruits, les maisons d'habitation, écoles, hôpitaux, églises, monuments, tout ce qui faisait notre joie et notre fierté.

Les bombardements, loin d'être centrés sur des objectifs stratégiques, ont amoncelé la dévastation, la ruine et la mort à travers des cités entières.

Alors elle n'est pas rassurante la réponse de l'évêque catholique de la Grande-Bretagne à l'appel des évêques et archevêques de France lui demandant d'intervenir auprès du gouvernement britannique pour que les civils soient épargnés au cours des bombardements aériens. Après avoir justifié la poursuite des bombardements des considérations d'ordre militaire, les prélats britanniques déclarent « émus » par l'appel de Mgr Cardinaux et Evêques de France et par les souffrances des Français. « En attendant le jour de la victoire, disent-ils en terminant, nous prions pour eux. » Charmante homélie !...

En conclusion, gardons présente à la mémoire les paroles émouvantes que faisait entendre le général Pétain, Chef de l'Etat, aux habitants des localités sinistrées de la banlieue parisienne qui venait le 21 mai dernier : « Je vais vous quitter avec le sentiment que le grand malheur qui nous frappe aura réalisé l'union de vous, dans votre ville, dans le pays. Soyez unis, soyez-le. Obéissez aux ordres du pays se relèvera. Prenez patience, ayez courage, des jours meilleurs reviendront. »

ABONNEMENTS
Prix unique :
Un an... 50 francs

Téléphone 5
C/o P. Limoges 267.19

L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES
la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annoncées classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commerciales 3 50

D'une semaine... à l'autre

Appels au pays du Chef de l'Etat et du Président du Conseil.

Le Maréchal, Chef de l'Etat, a adressé au pays un appel dont voici un passage essentiel : « La France ne se sauvera qu'en observant la discipline la plus rigoureuse. Obéissez donc aux ordres du gouvernement ; que chacun reste face à son devoir. »

De son côté, le Président Laval, s'adressant aux Français, leur a dit : « Si vous faisiez preuve d'indiscipline, vous provoqueriez des représailles dont le gouvernement serait alors impuissant à atténuer les rigueurs que vous souffririez dans vos personnes et dans vos biens et vous ajouteriez aux malheurs de notre pays. Vous vous refuserez d'entendre les appels insidieux qui vous seront adressés, ceux qui vous demandent de cesser le travail et vous incitent à la révolte sont les ennemis de notre patrie. Vous vous refuserez à aggraver la guerre étrangère sur notre sol par l'horreur de la guerre civile. »

— Le 31 mai, aux obsèques des victimes du raid anglo-américain sur Angers, l'évêque de cette ville a flétri les bombardements aériens.

— On évalue à 21.000 le nombre des Marseillais privés d'habitation à la suite des bombardements.

— La cour martiale allemande de Troyes a condamné à la peine de mort quinze jeunes gens pris les armes à la main.

— On annonce qu'une nouvelle brigade internationale, constituée sur le modèle de celle qui combattit en Espagne, est en ce moment en création à Alger.

— Les résultats du plébiscite qui a eu lieu au sujet de la séparation de l'Islande et du Danemark sont les suivants : 70.536 voix pour la dénonciation du pacte d'alliance contre 535 ; 68.862 voix pour l'introduction d'une constitution républicaine contre 1.064.

— Le général Marjaux, originaire de Limoges, gouverneur des Invalides, grand-croix de la Légion d'Honneur, est décédé à l'Hôtel des Invalides, à l'âge de 80 ans.

— Les victimes du terrorisme sont assimilées aux combattants victimes de la guerre. Des pensions leur seront allouées, ainsi qu'à leur famille.

— L'administration des monnaies et médailles est autorisée à fabriquer des pièces de 20 centimes en fer.

Tentative de débarquement des Anglo-Américains sur la côte Normande

A l'aube du 6 juin, l'attaque par les Anglo-Américains a commencé par le débarquement des troupes parachutistes dans la région de l'embouchure de la Seine.

Le port du Havre a été violemment bombardé.

Au long de la côte, des forces de la marine de guerre allemande se trouvent engagées dans un combat avec des bateaux de débarquement américains.

De durs combats sont engagés depuis la presqu'île du Cotentin jusqu'à l'embouchure de la Seine.

Caen est actuellement le centre de gravité des combats.

Le haut commandement anglo-américain veut utiliser les embouchures de rivières entre Le Havre et Cherbourg pour débarquer de nouvelles formations d'assaut pour des armes lourdes.

Calais et Dunkerque ont été bombardés.

— M. Philippe Henriot, secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande, est parti samedi matin pour l'Allemagne, où il séjournera pendant quelques jours. Il aura, dit-on, l'occasion de s'entretenir avec de hautes personnalités du Reich.

— Le correspondant à Moscou d'une agence de presse dissidente vient de faire parvenir à cette agence une mise au point catégorique démontrant que le communisme soviétique n'a pas évolué.

— Un nouveau contingent français de la Waffen est parti au camp d'instruction.

— Les troupes allemandes ont évacué Rome après avoir voulu éviter la destruction de la ville éternelle.

— Les Anglo-Américains n'ont pas répondu aux propositions faites le 3 juin par le maréchal Kesselring tendant à ce que les belligérants reconnaissent Rome comme ville ouverte.

— Dimanche après-midi, l'aviation anglo-américaine a frappé une fois de plus la ville martyre de Rouen. Des attaques ont eu lieu à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), Bourges, Versailles, des localités de Seine-et-Oise. La ville de Mantes a été de nouveau bombardée. Des raids terroristes ont eu lieu en Hongrie.

ACHAT MEUBLES ANCIENS
VENTE ET MODERNES
ECHANGE

Maison V^o GOT
E. BENOIST GENDRE, Successeur
11, rue Monnet-Bully - BERGERAC
Location Téléphone 652

Le RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL de la Dordogne

Domiciliation des bons d'achat de vins à appellation contrôlée. — Le Délégué départemental du Comité central de Ravitaillement des boissons pour la Dordogne rappelle à MM. les négociants en vins que la domiciliation des bons d'achat de vins à appellation contrôlée est faite par lui au moment de la présentation de ces bons au visa, sur le vu d'une promesse de vente passée entre le producteur et l'acheteur.

Mention des nom et adresse des viticulteurs chez qui le vin sera retiré est alors portée sur les bons.

Dans le cas où un même bon serait utilisé pour le retraiton chez plusieurs propriétaires, il serait alors établi des bons de subdivision identiques à ceux déjà utilisés pour les bons d'achat de vins de consommation courante.

— Le Délégué départemental de C. C. R. B. pour la Dordogne rappelle que les bureaux de la Délégation de Périgueux et de Bergerac sont fermés le lundi et ouverts les autres jours de la semaine, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Viande. — En raison de la réduction du taux de la ration de viande, sont seuls honorés au titre du mois de juin les tickets portant les numéros 1, 2, 3, 5, 7, 9, 11 et 13.

Pâtes alimentaires. — Dès parution du présent communiqué distribution à tous les consommateurs de Périgueux, Bergerac, Sainte-Foy-la-Grande d'une ration de pâtes alimentaires.

Taux de la ration : 250 grammes.
Ticket d'échange : BX de la feuille de denrées diverses du mois de mai (type régional, texte rouge, fond bleu et rouge).

L'attention des consommateurs est attirée sur la nécessité de ne consommer ces denrées qu'en cas de besoin absolu, ainsi que l'a signalé la préfecture de la Dordogne dans un précédent communiqué.

Confitures. — Distribution de la ration de confitures de mai à Périgueux, Bergerac, Ste-Foy-la-Grande.

Taux de la ration : Catégorie E, 250 grs ; J1, J2, J3, V (à l'exclusion des détenteurs des feuilles de denrées diverses du titre P1, P2 et P4), 250 grs.

Textiles. — Les tickets libérés sur les cartes de vêtements E et J représentent une valeur totale de 30 points textiles.

De même, les tickets n° 21 à 47, extraits de ces mêmes cartes, qui seront libérés à compter du 1^{er} octobre 1944, seront valables pour 40 points.

Matières grasses. — Les consommateurs des communes de Périgueux, Bergerac et Ste-Foy-la-Grande, pourront percevoir, dès parution du présent communiqué, une ration de beurre de 180 grammes, contre remise des tickets de matières grasses de la feuille de denrées diverses du mois de juin (type régional).

Tous les tickets chiffres sont valorisés. Le ticket lettre GA a pour valeur 25 grammes, le ticket lettre GB a pour valeur 5 grammes.
Les tickets GC et GD sont sans valeur.

Chronique Locale

Prochain mariage. — Nous avons le grand plaisir d'annoncer le prochain mariage de Mlle Paulette Renversade avec M. Georges Rothong, de notre ville. La bénédiction nuptiale leur sera donnée dans la plus stricte intimité le lundi 12 juin, à 9 heures, en l'église Saint Jacques.

Mlle Renversade appartient depuis plusieurs années au Personnel de l'imprimerie de l'Indépendant, qui, en cette heureuse circonstance, s'associe au Personnel de l'Administration et de la Rédaction de notre journal, pour exprimer aux futurs époux des vœux bien sincères de bonheur et de prospérité.

Carnet rose. — M. Arthur Cochin, typographe, attaché au Personnel de l'imprimerie de l'Indépendant, est devenu le 3 juin l'heureux grand-père d'un mignon petit Gérard.

Nous exprimons des vœux pour le nouveau-né et adressons aux parents et grands-parents des compléments sincères.

Obsèques. — Vendredi 2 juin, à 11 heures, furent célébrées, à la chapelle de l'hôpital, les obsèques de Mlle Cécile Gourguechon, décédée dans sa 23^e année, des suites de blessures graves lors du bombardement du 13 mai.

La défunte était la sœur de M. Marcel Gourguechon, gendarme des brigades de notre ville.

Après la cérémonie, qui se déroula en présence d'une assistance très nombreuse, le corps fut inhumé au cimetière Beaulieu.

Le même jour, une foule nombreuse accompagna à sa dernière demeure M. Edmond Lionnet, ancien sous-directeur du Crédit Commercial de France, membre du Comité des Directeurs de la Caisse d'épargne, vice-président de l'Amicale des anciens élèves du Collège, décédé en son domicile du Collège Victor-Hugo, à l'âge de 74 ans.

Les obsèques eurent lieu à 15 h. 15, en l'église Notre-Dame.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles en deuil.

Eclairage électrique des magasins. — Comme suite à la décision n° 39 du Répartiteur de l'électricité en date du 14 mai 1944, l'usage de l'énergie électrique pour l'éclairage des salles de vente des magasins est interdit à toute heure du jour et de la nuit jusqu'au 30 septembre 1944.

Vol de poules. — Le 29 mai, un malfaiteur a soustrait quatre belles poules, d'une valeur de 300 francs, au préjudice de M. Jean-Pierre Colombet, 69 ans, ingénieur à Capeno, commune d'Eymet. La gendarmerie enquête.

Exécution de jugement. — Le 29 mai, la gendarmerie de Monpazier a mis à exécution un extrait de jugement du 80 mars dernier, rendu par le tribunal correctionnel de Bergerac, condamnant à 2 mois de prison la dame Marie-Louise Vergaolle, épouse Rabot, 45 ans, cultivatrice à Monpazier, pour vol, complicité et recel de vol.

Au Tribunal de commerce. — Ont été nommés au Tribunal de commerce de Bergerac : Juge titulaire, M. Jean-Marie Amédée Loydier, juge suppléant audit tribunal ; Juges suppléants, M. Pierre-Lucien Videau et M. André-Louis Delpérier, juges complémentaires.

Secours National. — Fermeture des vestiaires. — La pénurie vestimentaire actuelle étant de plus en plus grande, nous nous voyons dans l'obligation de procéder à la fermeture annuelle de nos vestiaires à dater du 31 mai. Seuls, les cas de stricte et d'urgence seront pris en considération.

« Prisonnier de mon cœur » au Théâtre. — Dimanche 11 juin, à 14 h. 30, l'A. D. P. organise, au profit du Collis du Prisonnier (Centre Jean Mermoz), un grand gala de comédie avec le concours de l'École d'Art Dramatique de Bergerac, qui présentera à cette occasion une délicieuse comédie en 3 actes de MM. Maurice Espiau et Paul Gordeau : « Prisonnier de mon cœur ». Cette pièce, qui a été dédiée à la mémoire du Dr Flaegère, sénateur de la Dordogne, est pleine de fraîcheur. C'est une œuvre jeune dont la gaieté enthousiasmera les spectateurs. Les Bergeracois voudront aller en nombre applaudir la troupe qui depuis des mois remporte de brillants succès et favoriser ainsi une œuvre dont on connaît la grandeur. Pensez aux prisonniers et n'oubliez pas cette date à leur profit : dimanche 11 juin, à 14 h. 30 Location au Théâtre, à partir de vendredi 9 juin, aux heures habituelles. Prudent de louer.

Pour les familles des travailleurs français en Allemagne. — Le Commissariat général d'Action sociale pour les Français travaillant en Allemagne organise à Bergerac, pour le 12 juin prochain, à 17 heures, une séance de cinéma pour les familles des travailleurs français en Allemagne. Au programme : *Le Président Krüger*. Actualités. Entrée gratuite. Retirer les cartes à l'Office de Placement, 2, boulevard Maine-de-Biran.

Avis de la Mairie. — Renouvellement des cartes d'alimentation. — Le Maire de Bergerac a le regret de constater que, malgré ses pressantes recommandations relatives au renouvellement général des cartes d'alimentation, la majorité des consommateurs ne présente pas aux jours indiqués par les avis ou par la presse les fiches de demande dont la remise est absolument indispensable pour l'établissement des nouvelles cartes.

Pour éviter l'encombrement des guichets et réduire au minimum l'attente des consommateurs, il avait été établi un ordre alphabétique qui répondait à ce double but. Or, jusqu'à ce jour, le tiers seulement des consommateurs s'est rendu à cette convocation.

Le temps accordé pour effectuer cette opération de renouvellement étant limité, le Maire de Bergerac fait appel à la diligence et à la bonne volonté de tous et s'adresse en particulier aux retardataires qui ont omis de se présenter aux jours qui leur étaient assignés ; il invite ces derniers à déposer leurs fiches de demandes dans le plus bref délai (applicatives et même temps les pièces justificatives exigées et l'ancienne carte d'alimentation).

Il tient toutefois à informer tous les consommateurs que ses services déclinent toute responsabilité pour les ennuis multiples que le retard dans l'accomplissement de ces formalités pourrait leur susciter.

Il est rappelé que les consommateurs dont le nom commence par une des lettres comprises entre A et I inclus devaient se présenter du 1^{er} au 15 juin inclus, aux dates et dans l'ordre alphabétique affichés à la Mairie et publiés par la presse.

Pharmacie de service. — Dimanche 11 juin et lundi matin 12, pharmacie Tamarolle, pl. Mounet-Sully,

Vol de bicyclette. — Le 28 mai, vers 14 heures, M. Guichard, 39 ans, cultivateur à Pomport, se rendit à bicyclette à la Carbonnière, commune de St-Laurent-des-Vignes, et déposa sa machine dans l'immeuble de M. Roche. Lorsqu'il voulut reprendre le chemin du retour, M. Guichard constata que sa bicyclette avait disparu. Enquête de la gendarmerie.

Série de vols. — Ces jours derniers, la gendarmerie de Bergerac fut appelée à faire une enquête sur divers vols qui avaient été commis dans la commune de Maurens, savoir : 2 lapins chez M. Abel Dubar, 75 ans, propriétaire au « Bouquet » ; 1 lapin et une lapine chez Mme Bouysson, 56 ans, cultivatrice au village de Ladoue ; un lapin et un soufflet pulvérisateur chez M. Georges Bruneau, 62 ans, propriétaire au Bost ; une poule et un gros lapin à Mme Faja, 27 ans, cultivatrice même lieu et deux poules à Mme Bord. Cultivatrice au lieu dit du Bost. Les gendarmes se mirent en campagne et appréhendèrent Jean Tychoney, 31 ans, champignoniste à Foubardé, commune de Maurens, et René Barenot, 39 ans, au Bost, même commune.

Les deux hommes furent mis à la disposition du parquet.

Encore des vols de volailles. — Dans la nuit du 3 au 4 juin, six belles poules et un coq ont été soustraits à Mme Pasquet, née Anaïs Marty, 65 ans, propriétaire à Cours-de-Piles. Enquête de la gendarmerie de Bergerac.

Bicyclette enlevée. — Le 31 mai, vers 19 heures, Mlle Denise Delbar, 24 ans, cultivatrice aux Crozes, commune de Born-des-Champs fut alléguée de sa bicyclette estimée à 5 000 fr. La gendarmerie de Beaumont enquête.

Vol d'œufs et de jambon. — Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Sigoulès, au sujet d'un vol de jambon d'une valeur de 500 fr. et de 3 douzaines d'œufs, dont fut victime, ces jours-ci, M. Joseph Lhomond, 66 ans, propriétaire à la Besage, commune de Monbas.

Cambriolage. — Le 28 mai, vers 17 heures, en rentrant chez elle, au Roc, commune de Saint-Avit-Sénieur, Mme Mommarty constata qu'on lui avait dérobé dix draps de lit neufs, 18.000 francs, deux morceaux de lard de cinq kilos, trois saucissons et un jambon. Préjudice 25 000 francs. Enquête de la gendarmerie de Beaumont.

Cycliste contre automobile. — Le 3 juin, vers 16 h. 45, M. Gaston Faure, chauffeur à Ste-Foy-la-Grande, circulait en automobile rue Waldeck-Rousseau, à Bergerac, lorsque un cycliste, André Delord, ouvrier à Caville, débouchant à assez vive allure de la rue Marcellin Berthelot, vint heurter le véhicule à hauteur de la portière droite.

M. Delord, relevé avec une blessure au dos, fut transporté à l'hôpital de Bergerac. Son état ne paraît pas insipirer d'inquiétude.

Flagrants délits. — Audience du 30 mai. — Le tribunal de Bergerac confirme le mandat de dépôt décerné par M. le Procureur de la République contre le nommé Georges Bénard, 19 ans, cultivateur à Lalinde, arrêté pour recel de vol et évasion de chantier pénal.

Audience du 2 juin. — Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné par M. le Procureur de la République contre la nommée Jeanne Loustalot, 53 ans, nommée à Sigoulès, pour abandon de résidence assignée.

Ouvriers, Ouvrières, diants, Etudiantes. — ne peut être à nouveau bombardé, ne pouvez pas rester indifférents face du malheur des autres, nous est nécessaire. Adh. « Un tudes et vos disponibilités, vous être secrétaires auxiliaires, diers, agents de liaison, infirmes, secouristes, aides sociales, de secourisme, de brancardage, de enseignement ménager fonctionnaires. Renseignez-vous à notre nence, 4 place Doublet, Bergerac, 2 à 5 heures.

Arrestation. — Le 7 mai, maison des environs de Villeneuve fut cambriolée par de jeunes drins qui firent main-basse sur une bouteille d'apéritif, des pastilles, boîtes d'apéritif, de plantes, liers, sandales, guêtres, pots de et de confit etc.

Le jeune André C..., 17 ans, fut tort d'accompagner ses camarades leur expédition et de profiter d'une partie du produit du vol.

Le 29 mai, la gendarmerie de Bergerac l'appréhenda et le délégué Pasquet, cependant que les autres produits étaient l'objet d'actives recherches.

Chemins de fer départementaux. — En raison de l'absence d'approvisionnement en combustibles, des suppressions de service sont rendues nécessaires.

En conséquence, seuls, les trains ci-après, seront maintenus à leur date habituelle :

Ligne de Périgueux-Bergerac. (Lundi, vendredi, samedi) : Périgueux, 6 h. 50 ; arrivée à Bergerac, 8 h. 50.

Départ de Bergerac, 17 h. 30 ; arrivée à Périgueux, 19 h. 44.

(Mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche) : départ de Périgueux, 11 h. 40 ; arrivée à Bergerac, 21 h. 15.

(Lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche) : départ de Bergerac, 10 h. 15 ; arrivée à Périgueux, 9 h. 40.

Cinéma Cyrano. — Matinées à 14 h. 30 et 17 h. 15. Gravé dans *Le Grand Refrain*.

Marché du 3 juin. — Restreinte au marché de l'Eglise. Cours pratiqués : Salades, l'une, 15 fr. ; choux, 8 fr. ; navets, 10 fr. ; oignons, 12 à 15 fr. ; carottes, 20 fr., le tout le kilo.

Poires et radis, 4 à 5 fr. ; artichauts moyens, 10 à 14 fr. ; artichauts petits, 5 à 6 fr.

Médaille d'honneur de la Cole. — Dans la liste des personnes qui ont reçu la médaille d'honneur agricole par arrêté du ministre de l'Agriculture du 3 mai dernier, relevons le nom de Mme veuve Mazière, née Mazière, de Mouleyrielle, née Mazière, de Mouleyrielle, laquelle nous adressons nos compliments.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta
Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industrie

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une roue de voiture comp'ète par M. Carbonnier Pierre, demeurant place des Petites-Bougeries.

Un paquet de bouillons par M. Tallurat Marcel, gardien de la paix, 44, cours Victor-Hugo.

Un petit porte-monnaie par Mlle Genta Madeleine, à Gala.

Un porte-monnaie par Mlle Gauthier Marguerite, 26, cours Victor-Hugo.

Un chapelet avec date sur la croix par Mlle Daverne Marie, 15, rue Saint-Espirit.

Une certaine somme par M. Leclair Jean-Louis, 5, rue La Boétie.

Une montre avec chaînes et 2 médailles par M. Renet Ernest, rue Théophile Soulier.

Une paire de lunettes (correction de vue) par Mme Elisautout Henriette, demeurant à Beauplan.

Un chapelet par M. Montentout Marcelin, rue des Frères.

Une veste de laine pour dame par Mme Sauviat Gabrielle.

Un sac d'écolier par Mme Campagne Marie, aux Vedelles.

Une montre-bracelet de dame par M. Fournelle Louis à la Moutelle, remise à son propriétaire.

Une chaîne titre « fix » par M. Michel Boiserit, 23, boul. Victor-Hugo.

Une veste laine pour dame par Mme Lozano Estelle, demeurant à Beauplan-Caville, remise à sa propriétaire.

Une montre-bracelet homme par M. Julien Mangeot, cantonn.-m^e de Creysse, lot. 3.

Un portefeuille contenant une certaine somme et divers papiers, au nom d'une personne de Lalinde, par M. Chasagne Pierre, demeurant à Grabol, commune de Bergerac.

Un portefeuille contenant une certaine somme et des papiers, au nom d'une personne habitant rue du Château, à Bergerac, par M. Tabsurg Louis, demeurant à St-Sauveur.

Une petite somme en billets de banque, par Mlle Elzière Lucie, 2, boul. du Dr-Roux.

Un bracelet, par Mme Brangier Simone, demeurant rue du Pont-St-Jean remis à sa propriétaire).

Une cravate, par le jeune Maxewis, 8, boul. de Varsovie.

Un dessus de voiture d'enfant, sur le territoire de la commune de St-Nexans, par Mlle Chaveron Blodie (déposé au poste de police).

Un porte-monnaie contenant une certaine somme, par M. Chaumont Marcel, 10, rue du Dr-Roux.

Quelques clefs.

Déclarations ont été faites au Commissariat de Police, bureau des épaves.

Taxe d'apprentissage. — Régularisations. — La préfecture communique :

Par une circulaire du 20 Février 1944, le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale rappelle que rien, sous l'assiette de la taxe d'apprentissage, n'autorise l'exonération totale de la taxe d'apprentissage du fait de la situation que versent les assujettis à des comités d'organisation en application de la loi du 27 juillet 1942, pour ouvrir l'ensemble des frais d'apprentissage supportés par le groupement d'apprentissage.

Une exonération ne peut être accordée que si les chefs d'entreprise assurent la formation technique et professionnelle de toutes les catégories de leur personnel et non du chef de la coaction prévues par la loi du 27 juillet 1942, quel qu'en soit le montant. Cette exonération ne vise en effet que la formation des ouvriers qualifiés et c'est ce titre seul qu'une exonération peut être consentie.

Tribunal Correctionnel

Audience du 1^{er} juin 1944

Les vols. — Le Nhu Chenh, 28 ans, Pham Choi, 40 ans, et Mai Hia, travailleurs indochinois, 15 jours de prison avec sursis.

— Pierre Lavignac, 38 ans, ouvrier agricole à Bergerac, 3 mois et un jour de prison.

— René Du Peloux, 26 ans, de Bergerac, 3 mois de prison.

— Guy Ledoux, 24 ans, cultivateur, à Eyrenville, 1 mois de prison et Y. L., 17 ans, cultivateur, à Eyrenville, 15 jours de prison avec sursis.

— Alphonse F..., 14 ans, de Bergerac, acquitté.

— André Lagarde, 23 ans, manoeuvre, de Bergerac, 600 fr. d'amende avec sursis, et Jean Chabeaudie, 23 ans, manoeuvre, de Bergerac, 600 francs d'amende avec sursis.

— Edmond Poulain 22 ans, s.d., 1 mois de prison avec sursis et 1.200 fr. d'amende.

— Eugène Vadet, 38 ans, manoeuvre, à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Complicité de vol. — Quong Phung, 30 ans, 8 jours de prison avec sursis.

Vol et ivresse. — Anne-Marie Paul, née Le Moigne, 46 ans, laveuse, à Bergerac, 1 mois de prison et 60 fr. d'amende.

Vol de numéraire et cartes d'alimentation. — Ro. Loustalot, 22 ans, nomade à Rouffignac, 2 mois de prison.

Menaces verbales de mort. — Arthur Dewite, 48 ans, ouvrier agricole, à Biran, 4 mois de prison.

Recels. — Léon Soulier, 28 ans, forain, de Pont Audemer, relaxé.

Tentative de vol, coups et blessures volontaires. — Ernest Labat, 48 ans, cultivateur, à Montazeau, 6 mois de prison avec sursis et 1.200 fr. d'amende.

Vol, complicité et recel. — Pierre Fayard, 64 ans, cultivateur, à Limeuil, 3.600 fr. d'amende; Jean Montell, 37 ans, cultivateur, à Pauzat, 1.200 fr. d'amende, et Jeanne Marier, épouse Montell, 37 ans, cultivatrice, à Pauzat, 1.200 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Henri Vigneau, 40 ans, étameur, à Bergerac, 600 fr. d'amende avec sursis.

Dénonciation calomnieuse. — Raoul Souffron, 37 ans, cultivateur à Campsegret, relaxé et Souffron, née Tridat Palmyre, 34 ans, cultivatrice, de Campsegret, 600 fr. d'amende.

Chasse en temps prohibé avec engins sans permis. — Laurent Abo, 64 ans, cultivateur, à Maurens, et Marcel Maenen, 33 ans, étameur, à Bergerac, les deux à 1.200 fr. d'amende, prix du permis général et confiscation d'engins.

Infraction à la loi sur la protection du foyer des prisonniers de guerre. — Gaston Darphel, 41 ans, cultivateur, à St-Pierre d'Eyraud, un mois de prison et 4.200 fr. d'amende.

Ouvrage à citoyen chargé d'un service public. — Pagnin Giovanni, 58 ans, cultivateur, à Queyssas, 200 fr. d'amende.

Vol de courant. — Paolo Ladro, 40 ans, cultivateur, à Gageac-Rouillac, 15 jours de prison, 3.000 fr. d'amende et 1.500 fr. de dommages-intérêts avec insertion.

**Foudres, Demi-Muids
Cuves, Barriques**
EN LIEU BLANC ET ROUGE

Tonnellerie DE SA CONTE

Route de Pombonne, BERGERAC
Téléphone 008
Achète tartre blanc et rouge

DANS L'ARRONDISSEMENT

MAURENS
Mariage et générosité. — Faute d'information, nous n'avons pu relater, en son temps, le mariage de notre compatriote Hubert Barrière avec Mlle Renée Rabastin, célébré le 27 avril à Maurens.

Une collecte faite parmi les familles et les invités a produit une somme de 436 francs, en faveur des prisonniers de la dite commune.

Nous nous excusons bien vivement d'apporter si tardivement nos souhaits de bonheur aux époux et nos remerciements aux généreux donateurs.

GARDONNE
Examens. — 14 élèves de notre école publique viennent d'être brillamment reçus aux examens de fin d'année.

J. Arène et H. Aimé ont été reçus au D.E.P.P. Douze de leurs camarades ont obtenu le C.E.P. Ce sont : G. Bernard, C. Fourcade, Y. Fourcade, M. Guichard, R. Lagarde, R. Vincendon, E. Simian, A. Breton, A. Maret, E. Rizardi, M. Sbragia, M. Sissan. Félicitations.

MONESTIER
Succès scolaires. — Les six élèves de notre école présentés aux examens de l'enseignement primaire élémentaire, ont été reçus. Ce sont : D.E.P.P. : Borthoumieu Marie-Thérèse, Havat Jean. C.E.P.E. : Christian Marie-Rose, Bourdoux Roger, Bouy Roger, Montell Raymond.

Nos félicitations à ces jeunes lauréats.

Ste-FOY-LA-GRANDE
Carnet rose. — Une mignonne fillette prénommée Françoise-Collette, vient de naître au jeune foyer de M. et Mme Ponterle, charcutier, de Ste-Foy-la-Grande.

Nos meilleurs vœux aux parents et aux grands parents, Mme et M. Suptel, ancien conseiller municipal de St-Pierre-d'Eyraud, correspondant de presse.

GINESTET
C.E.P.S. — Ont été reçus :
Filles : Mlles Jacqueline Rebeyrol, Yvette Teyrat.
Garçons : Maurice Pommer, Max Boissavit et Guy Chausson.

Nos félicitations aux élèves et aux maitres, M. et Mme Jardel.

ROUFFIGNAC
Un désespéré. — Le 26 mai, M. Etienne Marcot, 46 ans, propriétaire aux Giroux, commune de Rouffignac, a été trouvé pendu dans son grenier à foin. Les constatations ont été faites par la gendarmerie et M. le docteur Coustou, de Sigoulès.

LE BUISSON
Mort dans un pré. — Le 31 mai, vers 9 h. 30, M. Jean Bernagaud, 70 ans, demeurant à la Combe, commune de Le Buisson, fut trouvé mort dans un pré, non loin de son habitation.

Il avait succombé à une embolie au cœur.

**Que faire contre les
démangeaisons**

Un bon moyen de faire cesser les irritantes démangeaisons qui tourmentent en particulier les hépatiques, les nerveux, les arthritiques, les vieillards, c'est de suivre le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Ses résultats ne se font généralement pas attendre. Le besoin impérieux de se gratter diminue jusqu'à disparaître, le sommeil n'est plus troublé; calme et bien-être reviennent. On trouve les Dragées de Magnogène dans toutes les Pharmacies. Visa 1077 P. 8333.

REMERCIEMENTS

M. Paul Roche-Bayard et ses enfants; M. et Mme Jules Giraud; M. et Mme Urbain Roche-Bayard; leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Paul ROCHE-BAYARD

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

Etude de M^e R. FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac.

**Vente aux Enchères Publiques
par suite de départ**

Les mercredis 14 juin et 21 juin 1944, à 13 h. 30 à Bergerac, Hôtel des Ventes, place Gambetta :

BEAU MOBILIER

Lits et sommiers, divan-matelas, armoires et bahuts anciens, tapis, rideaux, tentures, glaces anciennes et modernes, petit bahut Louis XIII, tentatives anciennes, commode psychée, vaisselle et verres, maie et pannelière, chaises rustiques, grand vaisselier, plats et assiettes étain, pendules Louis XV, borne et empire, lustres, meuble Bouille, salon, beau piano quart de queue « Gaveau », guéridon et console Empire, armoires à glace, fauteuil et chaises Louis XIV, bureau cylindre, bibelots de salon, poêles, etc..., etc.

Au comptant frais en sus.

R. FEYDY.
Exposition jour et lieu de vente de 9 heures à midi.

**Chaussures
de Limoges**

58, Rue Neuve — R. BURÉ, chausseur

**Série pour la Classe
Série pour la Marche
Série pour l'Appartement**

ON DEMANDE fille de chambre, bonne nourriture et bons gages S'adr^e 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 517). 388

ON DEMANDE des femmes pour important établissement de Bergerac. S'adr^e Office du Travail, 2, boul. Maine de Biran, à Bergerac. (O.D.T., n° 519). 415

Élevez des Abeilles L'ABIGLIOL pen-plera, développera, conservera votre rucher.

L'ABIGLIOL est indispensable pour vos manipulations. Résultats garantis par 13 années d'expériences. (Méfiez-vous des imitations. Exigez la signature Paul BOYER en fac similé). M. G. ROUSSEL, 54, rue Gambetta, Condom (Gers). O.C.P. 424

PERDU veste de laine beige, tricot main et grand sac jute, entre Poupounière et la Cotte. Rapporter à Poupounière. 426

APPRENTIES TRICOTEUSES
demandées de suite, 14 ans. S'adr^e MESTRO, pl. du Temple.(O.D.T., n° 401). 426

A VENDRE matelas laine, se présenter 3, rue Merjier, de 18 h. à 19 h. 30. 404

JE DESIRERAI acheter un de Berger. Offres, 108, rue Neuve. 395

MÉNAGE domestiques agricoles, homme granger, connaissant la vigne, bons gages Bellevue, Lembras (Dgne), D. N. T., n° 806). 390

MÉNAGE 2 ou 3 personnes, demandé pour vignoble, situé à Rosette Références exigées S'adr Au Dé d'Argent Bergerac (O D T., n° 806). 392

BRUYÈRE à vendre, livraison à domicile par camion Berire ou s'adresser Raoul Roumagère, à Maurens. Téléphone 6. 380

PROPRIÉTÉS, maisons à vendre raisonnables en ville, ou à des prix Nombres affaires. Agence BONNAMY cours d'Alsace, Bergerac. 205

A CEDER à moitié profit, quelques truites plaines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigonrieux 415

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 32 X sur demande, accompagnée de 5 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (9^e). 403

ÉCHANGE ruches à cadres vides contre essaims ou bourrelets. Maury, Gardonne. Tél. 19. 411

A VENDRE équipement pour remorqueur auto 500 kilos. S'adr 108, rue Neuve. 412

A VENDRE 1 lot plancher, voliges, chevrons. S'adr 108, rue Neuve. 413

APPARTEMENT 3 pièces meublées avec débarras et grenier, dans chef-lieu canton Lot-et-Garonne S'adr 108, r. Neuve. 414

ACHÈTERAIS ou louerais petite propriété ou enclos. S'adr 108, rue Neuve. 416

A VENDRE pour cause départ, jamais servi, fabrication d'avant guerre. Longueur 100 m environ grosseur 16 mm, Cordonnerie Coulaud, rue St-Etienne, Bergerac. 417

A VENDRE deux paires superbes chaussures Charles IX, pointures 36 S'adr M. Bonnamy, boul. Chanzy. 418

ON DEMANDE pour maison bourgeoise, ménage homme jardinier, femme cuisinière, bons gages et bonne nourriture. S'adr 108, r. Neuve. (O.D.T., n° 818). 396

A VENDRE anesse S'adresser chez M. Boissavir, rue Buguesclin. 419

DEMANDE femme 40-50 ans, même avec garçon 14 à 16 ans, pour soins basse-cour porcherie, tout près de Bergerac. S'adr n° 45, r. du Pont-St-Jean. (O.D.T., n° 801). 423

A VENDRE 1 paire draps, état neuf. S'adresser 108, rue Neuve. 423

Les Sports

AVIRON

L'entraînement au S.N.B.

Depuis le retour de Gaston Marchal l'entraînement a repris au S.N.B. avec une ardeur accrue.

Yoles, outriggers à deux, quatre et huit sillonnent en tous sens notre magnifique Dordogne.

Robert Honoré qui, pour raison de santé, a abandonné la rame éduque les jeunes.

Coutanche et Jean Vié se promènent sur la berge en attendant l'heure où prenant leur courage à deux mains, ils essaieront un timide essai en « deux » de pointe.

Georges dail, le sympathique Jacques, a elle, tué dimanche sa première sorille en « huit ».

Calmon, plus jeune que jamais, tient magnifiquement sa place.

Gardette, « Dédé » pour les dames, assiste aux séances d'entraînement et fera à l'occasion un excellent rameur.

Le grand Landat affirme tous les jours sa forme.

Le silencieux Moulinier conduit la nage avec brio, bien secondé par Albert Marchal.

Lasfargues, retour de Joinville, rame beaucoup mieux depuis qu'il a fait couper sa barbe.

Lafon est le rameur sage, consciencieux. Il a su lui aussi conserver sa jeunesse.

Jolivet, victime d'un accident, se repose.

Abellan est passé à la nage du « quatre » seniors. Il donne l'allure à ses camarades : Bor, Tournallure et Guyon.

Robert Dufranche entraîne ses cadets, sous l'œil bienveillant du gardien du garage l'ami Farjanel.

Pour le moment tout va bien au S.N.B.

Aux régates de Bayonne

Demain le S.N.B. prendra part aux régates de Bayonne. Il participera aux courses suivantes : 4 cadets, 4 seniors, huit seniors.

Délégués : Gardette, président ; Roger Mestrot, vice-président ; Gaston Marchal, capitaine d'entraînement.

Carnet blanc. — Le fils de notre président de la Commission du matériel, Roger Mestrot, s'est marié la semaine dernière avec la gracieuse Mlle Marie-Antoinette Placier.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église Saint-Jacques de Bergerac, le jeudi 1^{er} juin.

Bien entendu, le tonton Roger était de la fête. Il était rayonnant de joie et de santé.

Aux nouveaux époux, nos meilleurs vœux de bonheur et aux familles nos félicitations.

A L'U. S. B.

La grande manifestation sportive du 25 juin. — Comme nous l'avons déjà annoncé, le dimanche 25 juin prochain aura lieu au stade de l'U.S.B., une grande manifestation sportive au cours de laquelle sera présentée la section masculine de gymnastique qui, en finale du championnat de France à Paris, s'est si brillamment classée troisième.

Au cours de cette manifestation auront lieu également des combats de boxe, des assauts d'escrime, des épreuves d'athlétisme, courses de vitesse et relay.

Athlétisme. — Nous rappelons que tous les soirs, à partir de 18 heures,

res, jusqu'à 20 heures, des entraînements d'athlétisme ont lieu au Stade.

Tous les jeunes gens qui désirent pratiquer l'athlétisme sous les couleurs de l'U.S.B. sont priés de se faire inscrire soit à M. Ballot, soit à M. Géraud.

Natation. — La section de natation de l'U.S.B. se met en marche. Dans quelques jours, le magnifique ponton et le plongeur seront installés sur la Dordogne.

Des épreuves et des concours de natation sont à l'étude.

A nouveau, nous rappelons que les jeunes gens qui désirent pratiquer la natation sous les couleurs de l'U.S.B., sont invités à se faire inscrire soit à MM. Saux, Bramerie, Géraud ou à M. Labro, professeur d'éducation physique au Collège et maître de nage à l'U.S.B.

Tennis. — Les dirigeants de la section tennis de l'U.S.B. informent les sportifs et ses membres de la réouverture de ses courts au Stade de Picquecaillou.

Les deux terrains de jeu sont ouverts tous les jours et les cartes de membres peuvent être retirées également tous les jours chez M. Rontet, président de cette section, rue du Colonel de Chadols, à Bergerac.

BASKET-BALL

Le dernier match officiel de la saison s'est déroulé à Lalinde, sur le terrain neutre de l'A.S.L. Ce match opposait en finale du Championnat de la Dordogne des équipes masculines minimes, l'A.S. de Peyrignac à l'A.S. Monestier-Sausgac. Après une partie rapide et très spectaculaire, les jeunes joueurs de l'A.S.M.S s'adjugèrent le titre de champion d'arrondissement en triomphant de Peyrignac par 44 points à 14.

Etude de M^e Christian JOUHET, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par M^e Christian JOUHET, Docteur en Droit, notaire à Bergerac, le premier juin mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Bergerac A.C., le six du même mois, folio 59, n° 455, Madame Marie BRAUD, sans profession, demeurant à Bergerac, rue de la Maladrerie, veuve de Monsieur Léonard en famille Edmond MARTY, Monsieur Henri MARTY, décorateur, et Madame Simone-Marguerite-Andrée BOUYSSOU sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Paris, 127, rue de Bagnole (XX^e) et Madame Jeanne MARTY, tapissière, demeurant à Paris (XII^e), rue Erard, n° 25 bis, épouse séparée de biens de Monsieur Léonce-François SEVERIN, ont vendu :

A Monsieur Albert BONNAT, maçon, demeurant à Bergerac, rue de la Maladrerie,

Un fonds de commerce de vente d'essence, exploité à Bergerac, rue de la Maladrerie et comprenant : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, avec entrée en jouissance à partir du premier juin mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, à Bergerac, en l'étude de M^e JOUHET, notaire, au plus tard dans les vingt jours qui suivront l'insertion qui sera faite dans ce même journal en renouvellement de la présente.

Pour première insertion.

JOUHET.

Etude de M^e Christian JOUHET, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Aux termes de deux actes reçus par M^e JOUHET, Docteur en Droit, notaire à Bergerac, le premier et le troisième mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Bergerac A.C., le dix-neuf du même mois, folio 47, n° 339, le dix-neuf du vingt sept mai du même mois, enregistré à Bergerac A.C., le treizième du même mois, folio 55, n° 889, Monsieur Charles BROMARD, carrossier, demeurant à Bergerac, rue Duguesclin, a vendu :

A Monsieur François DABADIE, ancien teinturier, demeurant à Lalinde, commune de Bergerac,

Un fonds de commerce de bar et restaurant, vins à emporter et débit de comptoir, dénommé « Bar des cigas », précédemment exploité par M. gerac, route de Lalinde immatriculé au registre du commerce de Bergerac, le n° 7.786 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, avec la licence de troisième catégorie et avec entrée en jouissance le vingt-sept mai courant.

Insertion au B.O.V. du dix-neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion, à Bergerac, en l'étude de M^e JOUHET, notaire, au plus tard dans les vingt jours de la présente insertion.

Pour deuxième insertion.

Etude de M^e Christian JOUHET, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le premier mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Bergerac le onze mai mil neuf cent quarante-quatre, folio 46, n° par le receveur qui a perçu les droits :

Monsieur Henri PLATON, cafetier, Madame Henriette LABEYRIÈRE, épouse, demeurant ensemble à Bergerac, place Gambetta

Ont vendu à Madame Henriette RIGNAC, sans profession, épouse de Monsieur Gabriel VEYRENC, demeurant ensemble à Bergerac, route de Lalinde.

Un fonds de commerce de café exploité par eux à Bergerac, place de Gambetta, connu sous le nom de CAFE GAMBETTA, autrefois CAFE DE PALESTINE et comprenant l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à l'exploitation du fonds, la grande licence, et le droit au bail de l'immeuble dans lequel le fonds est exploité.

L'entrée en jouissance est fixée au premier juillet mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, à Bergerac, en l'étude de M^e HERTZOG, notaire, au plus tard dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 17 de la loi du 29 décembre 1926, a paru au Bulletin annexe du Journal Officiel le trois juin mil neuf cent quarante-quatre.

Pour deuxième insertion.

Signé : Edouard HERTZOG

L'Administrateur-Général R. TAILLANDIER